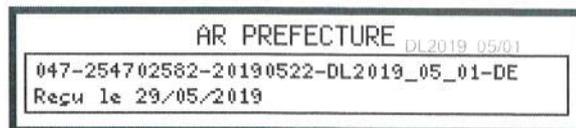


Comité syndical du 22 mai 2019



DL 2019\_05/01

## RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;  
**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;  
**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;  
**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.  
**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Présents** : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LACOMBE, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (23)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. LEGENDRE par M. LORENZELLI, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTTHOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (10)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents** : 23

**Représentés** : 10

**TOTAL** : 33

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCLCG)

DL 2019\_05/01

## RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'article L2224-5 Du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

Le décret n°2015-1827 pris pour application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) vient modifier le contenu du rapport notamment les indicateurs d'ordre technique et financier.

AR PREFECTURE DL2019\_05/01  
047-254702582-20190522-DL2019\_05\_01-DE  
N° de l'arrêté : 257037/2019

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2018 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, dans le cadre de sa compétence.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets. Il sera mis en ligne sur le site internet de ValOrizon [www.valorizon.com](http://www.valorizon.com)

Le rapport annuel 2018 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté au comité syndical.

***A l'issue de cette présentation, le comité syndical***

- Article 1 : **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 ci-annexé.

Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 22 mai 2019

DL 2019\_05/02

## TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2019

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;  
**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;  
**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;  
**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Présents** : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (22)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. LEGENDRE par M. LORENZELLI, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTTHOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (10)

**Départ** : M. LACOMBE

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents** : 22

**Représentés** : 10

**TOTAL** : 32

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG)

DL 2019\_05/02

## TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2019

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et notamment son article 5,

Vu la délibération DL2019\_12/04 portant Tarifs 2019,

Considérant que dans le cadre de la prévention et du tri à la source des bio-déchets, le Syndicat a relancé le nouveau marché de commande départemental des composteurs individuels,

Considérant le financement prévu comme suit : 50% ValOrizon/50% EPCI Collecte,

Considérant le nouveau marché et les nouveaux prix, il convient de compléter les Tarifs 2019 avec ceux des prix des composteurs afin de pouvoir émettre des titres de recettes aux adhérents qui sollicitent des composteurs.

AR PREFECTURE 012019\_05/02  
047-254702582-20190522-DL2019\_05\_02-DE  
Recu le 29/05/2019

En outre, considérant la demande de la Communauté de communes du Pays de Lauzun d'utiliser temporairement le télescopique MERLO et son chauffeur pour le chargement des déchets verts de la nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne,

La mise à disposition du télescopique et chauffeur sera facturée 55€/heure.

Il convient donc de rajouter ces tarifs à ceux déjà votés et applicables aux prestations du Syndicat,

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,**

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter les tarifs des composteurs individuels de jardin suivants :

Composteur bois 400L	43,59€
Composteur bois 600L	55,07€
Kit supplémentaire composteur bois : bio-seau	2,93€
Kit supplémentaire composteurs bois : guide du compostage	0,98€
Kit supplémentaire composteur bois : autocollant	0,00€
Composteur plastique 400L	32,84€
Composteur plastique 600L	49,82€
Kit supplémentaire composteur plastique : bio-seau	1,73€
Kit supplémentaire composteurs plastique : guide du compostage	0,55€
Kit supplémentaire composteur plastique : autocollant	0,11€

- Article 2 : **DÉCIDE** d'adopter le tarif pour la mise à disposition du télescopique Merlo et chauffeur :

Mise à disposition télescopique Merlo et chauffeur	55€/heure
----------------------------------------------------	-----------

- Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Résultats des votes**

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

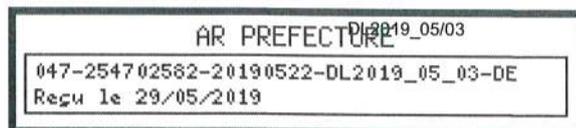
Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 23 Mai 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 22 mai 2019



DL 2019\_05/03

## MARCHÉ SE2016-01 TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS LOT 1 – EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE MONFLANQUIN – CESSIION CHARGEUSE VOLVO L70

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Présents** : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, (21)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. LEGENDRE par M. LORENZELLI, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTTHOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (10)

**Départs** : M. LACOMBE, M. VICTOR

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents : 21**

**Représentés : 10**

**TOTAL : 31**

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG)

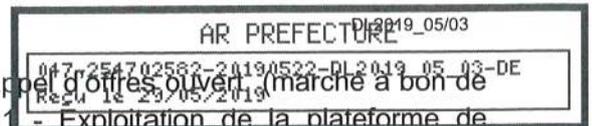
DL 2019\_05/03

## MARCHÉ SE2016-01 TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS LOT 1 – EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE MONFLANQUIN – CESSIION CHARGEUSE VOLVO L70

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,



Vu le marché n°SE2016-01 lot 1 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (marché à bon de commande) relatif au Traitement des déchets verts - Lot 1 - Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Monflanquin, notifié le 28 juin 2016 à l'entreprise CAPY Frères pour une durée de 48 mois (échéance le 27 juin 2020),

Considérant que la chargeuse Volvo L70 est propriété de ValOrizon et mise à disposition de l'entreprise CAPY Frères dans le cadre du marché cité ci-dessus,

Considérant qu'elle a été achetée en octobre 2011 pour une valeur de 158.281,10€ HT amortie sur 10 ans et qu'il reste deux années d'amortissement représentant la somme de 33 445€ HT (2020-2021),

Considérant qu'à ce jour la chargeuse est en atelier V2V pour réparation du système de climatisation et entretien général et qu'il a été constaté par l'entreprise une dégradation totale du système automatique de graissage et des roulements associés (godets, articulations),

Considérant que le Syndicat a déjà investi depuis le début du marché :

- 12 751,58€ en réparations
- 17 000,00€ en pneumatiques
- 11 716,00€ en entretien

Considérant qu'il faudrait prévoir 15 420€ HT (devis de remise en état) de réparations en 2019, que le montant de ces travaux n'est pas prévu au budget et qu'il serait imprudent de remettre la chargeuse en production sans effectuer ces réparations,

Considérant qu'une expertise a été réalisée, il est proposé la reprise de la chargeuse pour la somme de 27 000€ HT par l'entreprise V2V,

### **Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à sortir la chargeuse Volvo L70 du marché SE2016-01 traitement des déchets verts Lot 1 Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Monflanquin,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à céder la chargeuse à l'entreprise V2V pour la somme de 27 000€ HT,
- Article 3 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

***Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.***

<b>Résultats des votes</b>	
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

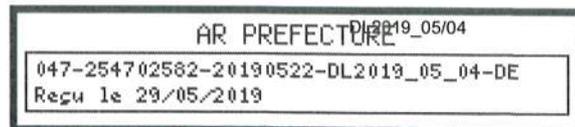
Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 23 Mai 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 22 mai 2019



DL 2019\_05/04

## MARCHÉ SE2016-01 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS LOT 1 - EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE MONFLANQUIN - AVENANT N°1 PRIX NOUVEAUX

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**,  
s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN,  
sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président,  
le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Présents** : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN (21)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. LEGENDRE par M. LORENZELLI, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTTHOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (10)

**Départs** : M. LACOMBE, M. VICTOR

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents** : 21

**Représentés** : 10

**TOTAL** : 31

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG)

DL 2019\_05/04

## MARCHÉ SE2016-01 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS LOT 1 - EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE MONFLANQUIN - AVENANT N°1 PRIX NOUVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,



Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2016-01 lot 1 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (marché à bon de commande) relatif au Traitement des déchets verts - Lot 1 - Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Monflanquin, notifié le 28 juin 2016 à l'entreprise CAPY Frères pour une durée de 48 mois (échéance le 27 juin 2020) pour un montant estimatif non contractuel de 507 440 € HT,

Considérant que la chargeuse Volvo et le système d'arrosage sont mis à disposition au titulaire du Lot 1 par ValOrizon,

Compte tenu de la vétusté de la chargeuse et du système d'arrosage il y a lieu de revoir les conditions de mise à disposition.

Vu la délibération 2019\_05/03, autorisant le Président à céder la chargeuse à l'entreprise V2V pour un montant de 27 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 6 mai 2019,

Considérant que pour la bonne exécution des prestations du titulaire du marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Monflanquin (Capy Frères), le titulaire du Lot 1 doit prévoir le remplacement de cette chargeuse et du système d'arrosage,

En conséquence, un avenant n° 1 doit être pris pour introduire ces nouveaux prix sous forme de prix unitaires jusqu'à la fin du marché comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle chargeuse avec godet	1	5 125.00
Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle du système d'irrigation (station de pompage complète + système d'irrigation avec enroulement automatique)	1	350.00

En conséquence, l'avenant n°1 engendre un coût global estimatif de 71 175.00€ HT de prestations (66 625.00 € HT pour la chargeuse et 4 550.00 € HT pour le système d'arrosage sur 13 mois).

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 portant introduction des prix nouveaux unitaires pour le marché SE2016-01 Traitement des déchets verts - Lot 1 – Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Monflanquin et plus précisément sur le remplacement de la chargeuse et du système d'arrosage compte tenu de leur vétusté comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle chargeuse avec godet	1	5 125.00
Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle du système d'irrigation (station de pompage complète + système d'irrigation avec enroulement automatique)	1	350.00

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

***Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.***

## Résultats des votes

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 23 Mai 2019

Jacques BILIRIT



**Marché SE2016-01 Traitement des déchets verts - Lot 1 -  
Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts  
de Monflanquin**

**AVENANT N°1 PRIX NOUVEAUX**

Entre :

Le Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale (ValOrizon), dont le siège social est situé à l'Hôtel du département de Lot-et-Garonne, 47 922 AGEN Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT,

et

L'entreprise CAPY Frères, Portely 47150 MONFLANQUIN, représenté par son gérant Monsieur Christophe CAPY

Le marché n°SE2016-01 Traitement des déchets verts - Lot 1 – Exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Monflanquin attribué à l'entreprise Capy Frères a été notifié le 28 juin 2016 pour une durée de 48 mois, pour un montant estimatif non contractuel de 507 440 € HT (échéance le 27 juin 2020),

Considérant que la chargeuse Volvo et le système d'arrosage sont mis à disposition au titulaire du Lot 1 par ValOrizon,

Compte tenu de la vétusté de la chargeuse et du système d'arrosage il y a lieu de revoir les conditions de mise à disposition.

Considérant que l'Assemblée délibérante par délibération DL 2019\_05/03 a autorisé le Président à céder la chargeuse à l'entreprise V2V pour un montant de 27 000 € HT,

Considérant que pour la bonne exécution des prestations du titulaire du marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Monflanquin (Capy Frères), le titulaire du Lot 1 doit prévoir le remplacement de cette chargeuse et du système d'arrosage,

En conséquence, un avenant n° 1 doit être pris pour introduire ces nouveaux prix sous forme de prix unitaires jusqu'à la fin du marché comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle chargeuse avec godet	1	5 125.00
Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle du système d'irrigation (station de pompage complète + système d'irrigation avec enroulement automatique)	1	350.00

AR PREFECTURE  
047-254702582-20190522-DL2019\_05\_04-DE  
REG 18 29/05/2019

En conséquence, l'avenant n°1 engendre un coût global estimatif de 71 175.00€ HT de prestations (66 625.00 € HT pour la chargeuse et 4 550.00 € HT pour le système d'arrosage sur 13 mois).

Ceci étant exposé,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Modification bordereau de prix unitaires**

Les prix unitaires suivants sont ajoutés au bordereau de prix unitaires :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle chargeuse avec godet	1	5 125.00
Désignation	U	Prix unitaire en €HT
Mise à disposition mensuelle du système d'irrigation (station de pompage complète + système d'irrigation avec enroulement automatique	1	350.00

Le reste des dispositions demeure inchangé.

A ....., le.....

Le Président,

Le gérant de la Sarl Capy Frères

Jacques BILIRIT

Christophe CAPY

Comité syndical du 22 mai 2019

AR PREFECTURE

047-254702582-20190522-DL2019\_05\_05-DE  
Reçu le 29/05/2019

DL 2019\_05/05

## AVENANT N°2 AU MARCHÉ TVX2016-02 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER N°17A ISDND DE MONFLANQUIN LOT 2 ÉTANCHEITE ET RÉSEAU DE COLLECTE DES LIXIVIATS – INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTHEOREAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.

**Nombre de conseillers en exercice** : 38

**Présents** : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN (21)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. LEGENDRE par M. LORENZELLI, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTHEOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (10)

**Départs** : M. LACOMBE, M. VICTOR

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents** : 21

**Représentés** : 10

**TOTAL** : 31

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG)

DL 2019\_05/05

## AVENANT N°2 AU MARCHÉ TVX2016-02 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER N°17A ISDND DE MONFLANQUIN LOT 2 ÉTANCHEITE ET RÉSEAU DE COLLECTE DES LIXIVIATS – INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX

Dans le cadre de l'exécution du marché n°TVX2016-02 Lot 2, des prestations supplémentaires ou modificatives, dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix, ont été notifiées par ordre de service.

Aussi des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) ont été établis sur les mêmes bases que les prix du marché et notifiés au titulaire du marché n°TVX2016-02 Lot 2. Les prix ainsi notifiés constituent des prix d'attente qui sont appliqués pour l'établissement des décomptes. Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant.

Par suite, des ajustements dans la réalisation des travaux ont été nécessaires.

Pour mémoire le montant contractuel de référence était évalué à : 498 403 €HT

Pour mémoire à la date du 30/11/2017, et suite à la signature de l'avenant n° 1, l'estimation financière « recalée » du marché est d'environ 551 701 € HT.

A la date du 06/12/2017, les modifications suivantes ont dû être apportées : suite au contrôle par le lot 5 des talus Ouest et Nord, le support était trop grossier pour le complexe prévu initialement (risque de perforation), il a été demandé un géotextile plus épais.

N° du prix nouveau	Désignation	Unité	PN en €HT
	<b>Géotextile 500g/m<sup>2</sup> en talus</b>		
PN2	Géotextile inférieur anti poinçonnant de 500 g/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	3.10

Cette adaptation entraîne une plus-value d'environ 5 831 € HT.

A la date du 18/07/2018, les modifications suivantes ont dû être apportées : suite au constat du manque de place pour travailler en sécurité au niveau de la crête de la digue Nord (place disponible entre crête et chênes) pour exécuter la procédure normale de pose d'un complexe d'étanchéité, il a été nécessaire de réfléchir et d'imaginer une nouvelle procédure de pose du complexe.

N° du prix nouveau	Désignation	Unité	PN en €HT
	<b>Pose du DEG sur le talus nord</b>		
PN3	Pose du DEG sur le talus nord à l'aide d'un treuil + renvoi d'angle sur poulie avec deux pieds de renfort sur tête de flèche	J	2 272

Cette adaptation entraîne une plus-value d'environ 25 000 € HT.

A la date du 5 octobre 2018, un incendie est survenu sur l'ISDND de Monflanquin, par conséquent les modifications suivantes ont été apportées :

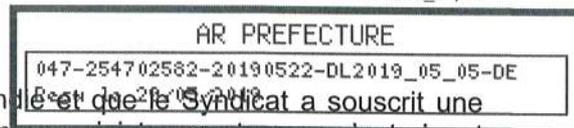
Des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité par géomembrane ont été effectués :

Pose de produits conformes au marché :

- Géosynthétique bentonitique
- Géomembrane PEDH 2.0 mm
- Géotextile anti poinçonnant de 800g/m<sup>2</sup>;

Engendrant le prix forfaitaire suivant :

N° du prix nouveau	Désignation	Unité	PN en €HT
	<b>Réparation du Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane suite incendie</b>		
PN4	Réparation du Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane suite incendie	F	7 371.00



Compte tenu que ces travaux ont été réalisés suite à un incendie et que le Syndicat a souscrit une garantie couvrant à 100 % le montant des travaux occasionnés par ce sinistre, ces travaux n'entraînent pas de plus-value financière du marché.

Toutes ces modifications entraînent une plus-value de 38 202 € HT environ. En revanche, le marché étant passé à prix unitaires les quantités applicables demeurent variables (sans pouvoir excéder 25 % du montant contractuel de référence).

Aussi l'estimation financière « recalée » du marché est d'environ 589 903 €HT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu le marché n°TVX2016-02 Lot 2 notifié le 09/03/2017 à la société GETECH,

Vu le marché n°PI2015-06 de maîtrise d'œuvre pour la construction du casier n°17a notifié au groupement BURGEAP SA / IEI MARES,

Vu la délibération DL2017\_12\_08 autorisation le Président à signer l'avenant n°1 pour l'introduction de prix nouveaux,

Vu l'ordre de service n° 5 de prix nouveaux notifié à l'entreprise GETECH le 07/12/2017

Vu l'ordre de service n° 7 de prix nouveaux notifié à l'entreprise GETECH le 25/07/2018

Vu l'ordre de service n° 8 de prix nouveaux notifié à l'entreprise GETECH le 11/12/2018,

Considérant qu'en application de la réglementation et compte tenu de l'accord entre le titulaire et le maître d'ouvrage sur les prix nouveaux, ces derniers doivent être intégrés au marché par voie d'avenant,

### Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 2 au marché TVX2016-02 Lot 2 portant introduction des prix nouveaux tels que présentés,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 23 Mai 2019

Jacques BILIRIT



**Marché TVX 2016-02**

**Travaux de création et de réhabilitation du casier n°17a ISDND de  
Monflanquin Lot 2 étanchéité et réseau de collecte des lixiviats**

**AVENANT N°2 PRIX NOUVEAUX**

Entre :

Le Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale (ValOrizon), dont le siège social est situé à l'Hôtel du département de Lot-et-Garonne, 47 922 AGEN Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT,

Adresse administrative : ZAE de la Confluence, Chemin de Rieulet 47 160 DAMAZAN

Et

La SARL GETECH, 55, avenue René-Cassin 31 570 Sainte Foy d'Aigrefeuille, représenté par son représentant François PIGEAT,

Le marché n°TVX2016-02 portant travaux de création et de réhabilitation du casier n°17a sur l'ISDND de Monflanquin Lot 2 Etanchéité et réseau de collecte des lixiviats, a été notifié le 09 mars 2017 à la société GETECH.

Dans le cadre de l'exécution du marché n°TVX2016-02 Lot 2, des prestations supplémentaires ou modificatives, dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix, ont été notifiées par ordre de service.

Des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) ont été établis sur les mêmes bases que le prix du marché et notifiés au titulaire du marché n°TVX2016-02 Lot 2. Les prix ainsi notifiés constituent des prix d'attente qui sont appliqués pour l'établissement des décomptes. Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant pour introduire ces prix aux pièces contractuelles, et notamment au bordereau de prix unitaires.

Un prix nouveau de « **géotextile 500g/m<sup>2</sup> en talus** » a été notifié par ordre de service n° 5 le 7 décembre 2017. En effet, suite au contrôle par le lot 5 des talus Ouest et Nord, le support était trop grossier pour le complexe prévu initialement (risque de perforation), il a été demandé un géotextile plus épais.

Aussi un autre prix nouveau « **Pose du DEG sur le talus Nord** » a été notifié par ordre de service n° 7 le 25 juillet 2018. Suite au constat du manque de place pour travailler en sécurité au niveau de la crête de la digue Nord (place disponible entre crête et chênes) pour exécuter la procédure normale de pose d'un complexe d'étanchéité, il a été nécessaire de réfléchir et d'imaginer une nouvelle procédure de pose du complexe, ce qui a entraîné un prix nouveau.

AR PREFECTURE  
047-254702582-2019.0522-DL2019\_05\_05-DE  
Révisé le 27/09/2019

Enfin un prix nouveau de « **Réparation du dispositif d'étanchéité par géomembrane suite à un incendie** » survenu le vendredi 5 octobre 2018 sur l'ISDND de Montflanquin a été notifié par ordre de service n°8 le 11 décembre 2018. Suite à cela, l'entreprise a repris l'étanchéité de la diguette intermédiaire entre les casiers 17a1 et 17a2. Ces travaux ont également fait l'objet d'un contrôle extérieur du lot 5.

En conséquence, un avenant n° 2 de prix nouveaux doit être signé.

Ceci étant exposé,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Prix nouveaux additifs au BPU et au DQE du marché n°TVX2016-02 Lot 2**

Les prix suivants sont intégrés au BPU :

PN 2 géotextile inférieur anti-poinçonnant de 500g au m<sup>2</sup> : 3,10€ HT le m<sup>2</sup>

PN 3 pose du DEG sur le talus Nord : 2272,00€ HT/jour

PN4 : Prix forfaitaire de la réparation : 7 371,00 € HT

Les produits qui ont été posés sont conformes au marché :

- Géosynthétique bentonique
- Géomembrane PEHD 2.0 mm
- Géotextile anti poinçonnant de 800g/m<sup>2</sup>

Le reste des dispositions demeure inchangé.

A ....., le.....

Le Président,

GETECH,

Jacques BILIRIT

François PIGEAT

Comité syndical du 22 mai 2019

AR PREFECTURE 2019\_05/06

047-254702582-20190522-DL2019\_05\_06-DE  
Reçu le 29/05/2019

DL 2019\_05/06

## AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ SE2019-04 POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE VALORIZON ET CESSIION DU CONTENEUR DE MONFLANQUIN

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **16 Mai 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le mercredi 22 mai 2019 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** : Joël KLEIBER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Jean COSSERANT ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU.

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Présents** : Mmes BONNEAU, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, FLORIO, GARDEAU, KLEIBER, LABEAU, LERDU, PICCOLI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN (18)

**Représentés** : M. SAUVAUD par M. BILIRIT, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. CONSTANTIN par M. GARDEAU, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. BOCQUET par Mme ROUCHAUD, M. DESPLAT par M. VAN BOSSTRAETEN, M. PONTTHOREAU par M. ALBERTI, M. MASSET par Mme TONIN, M. DUFOURG par M. DERC (9)

**Départs** : M. LACOMBE, M. VICTOR, Mme GARGOWITSCH, M. CAMINADE, M. LORENZELLI (pouvoir de M. LEGENDRE)  
Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise LAURENT

**Nombre de délégués présents : 18**

**Représentés : 9**

**TOTAL : 27**

**Participants divers** : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG)

DL 2019\_05/06

## AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ SE2019-04 POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE VALORIZON ET CESSIION DU CONTENEUR DE MONFLANQUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL 2019\_02\_11 autorisant à lancer et à signer le marché d'appel d'offres ouvert pour le traitement des lixiviats issus des ISDND de ValOrizon, pour un montant estimatif de 3 300 000 € HT (550 000€/an pour les sites de ValOrizon).

La publicité a été effectuée sur les supports suivants : plateforme d'achats du syndicat, BOAMP, JOUE, Considérant les efforts fournis par le syndicat ValOrizon afin de favoriser la concurrence sur ce secteur peu concurrentiel,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres fixé au 16 avril 2019, 1 seul pli a été remis de la part du groupement **OVIVE/MOBIPUR**

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- Valeur technique 50%
- Prix 40%
- Délai de mise en service 10 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 mai 2019, a choisi le soumissionnaire suivant:

**Groupement OVIVE MOBIPUR**, pour un montant global estimatif de **4 297 604€ HT (variante)**.

Considérant que le montant du marché dépasse l'estimatif annoncé lors du dernier comité, le Président propose à l'assemblée délibérante de délibérer de nouveau et d'autoriser le Président à signer l'offre proposée par le groupement OVIVE MOBIPUR,

### **Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché SE2019-04 relatif au traitement des lixiviats issus des ISDND de ValOrizon avec le groupement OVIVE MOBIPUR (ZI A, 10 rue de Lorival 59113 SECLIN),
- Article 2 : **PRÉCISE** que le montant estimatif global du marché (offre comportant la variante) sera de 4 297 604 € HT (environ 699 594€ HT/an pour les sites de ValOrizon déduction faite des travaux préparatoires réalisés lors de la première année du marché) et ce, pour une durée de 6 ans à compter de la mise en service effective des installations consécutive à la période de préparation,
- Article 3 : **PRÉCISE** que ce montant inclut la reprise du conteneur de Monflanquin pour un montant de 61 000€ HT par le groupement OVIVE MOBIPUR,
- Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives,
- Article 5 : **PRÉCISE** que le montant prévisionnel annuel du marché et le montant de la cession seront inscrits au budget primitif.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

#### Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 23 mai 2019

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 23 Mai 2019

Jacques BILIRIT